

Délibération n° 2023/09

*Complément à la délibération n° 2017/46 en date du 12 mai 2017 créant
l'emploi permanent d'agent des interventions techniques en milieu rural au
grade d'Adjoint Technique relevant de la Catégorie C à temps non complet
pour 20 heures hebdomadaires*

Nombre de Conseillers

En exercice	11	L'an deux mil vingt - quatre
Présents	9	le 7 mars à dix-neuf heures
Votants	9	le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. Serge NOUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 29 février 2024

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MMS
DELUCHE, CIBERT, MM. BONNAUD, REBEYRAT, PASCAL,
MME GIRAUD.

ABSENTS : MM. LEURS, CRUCHET.

Mme Catherine CIBERT a été élue secrétaire.

**COMPLÉMENT à la DÉLIBÉRATION n° 2017/46 en date du 12 MAI 2017 CRÉANT
L'EMPLOI PERMANENT d'AGENT des INTERVENTIONS TECHNIQUES en
MILIEU RURAL au GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE RELEVANT de la
CATEGORIE C à TEMPS NON COMPLET pour 20 HEURES HEBDOMADAIRES.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que ce point à l'ordre du jour n'est pas complètement finalisé et demande à l'assemblée d'ajourner cette décision.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide d'ajourner cette décision

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Reçu à la Sous-Préfecture
Publié le 11 mars 2023

A Nouic le 11 mars 2024
Le Maire,
Serge NOUGIER

